



**REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BEZIERS**

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit et le vingt quatre septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert MENARD, Maire.

Présents : M. MENARD, Maire. Melle SCHMITT, M. D'ABBADIE, Mme PISSARRO, M. BRESSON, Mme FREY, Mme DESCHAMPS, M. HERAIL, Mme DORIER, M. ANGELI, Mme FIRMIN, M. ZENON, Mme LAUGE, M. GARCIA, Adjoint(s).

Mme DE SAINT PIERRE, Madame BRUN, Mme BOYER, M. ARDA, M. FABRE-LUCE, M. POLATO, M. BELLINI, M. MARTINEZ, M. PHAM, M. FOURNIER, M. ABID, Mme DAUGAS, Mme CHABBERT, Mme DARTIGUELONGUE, Mme OUMALEK, Mme PELAEZ, Mme RUL, Mme DELBAERE, Mme VALAIZE, Mme VANDROY, M. PAREDES, M. PERNIOLA, Madame RAYSSEGUIE, Mme BOISJOT, M. RESPLANDY, M. COUQUET, Mme ROQUE, M. DU PLAA, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : M. MOULIN, Madame ANDRIEU, M. BOZKURT, M. CHOUKRI-TOURI, Mme FUCHS, Mme JULLIAN, Mme ARNAUD-ROSSIGNOL

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : O. DELBAERE

APPEL et ADOPTION du COMPTE-RENDU de la Séance Publique du 31 juillet 2018

Le Conseil adopte à l'unanimité

COMPTE-RENDU des DECISIONS du MAIRE : le Conseil prend acte

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

0 - Compte rendu des décisions du Maire Application de l'article L2122/23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil prend acte

ADMINISTRATION BUDGETAIRE

1 - Admission en non valeur 2018 - Budget principal - Reprise sur provision constituée pour la Fourrière Automobile

Le Conseil adopte à l'unanimité

2 - Exercice 2018 - Constitution et reprise sur provision pour risques et charges de fonctionnement courant - Compte épargne temps

Le Conseil adopte à l'unanimité

3 - Exercice 2018 - Constitution et reprise sur provision pour risques et charges de fonctionnement courant - Litiges et contentieux

Constitution et reprise sur provision pour risques et charges de fonctionnement courant - Litiges et contentieux

Le Conseil adopte à l'unanimité

Arrivée de MME Alexandra FUCHS – Le nombre de votants reste inchangé.

4 - Décision Modificative n° 3 - Budget principal

Décision Modificative n° 3 - Budget principal

Votants : 49

Pour : 39

Contre : 10

Abstentions : 0

Le Conseil adopte à la majorité

5 - Approbation du rapport CLETC du 5 juillet 2018 - Montant de l'attribution de compensation pour 2018

Chaque rapport CLETC est approuvé et ainsi que le montant de l'attribution de compensation

Le Conseil adopte à l'unanimité

6 - Fonds de concours attribué par la CABM concernant les travaux d'aménagement du Stade de la Méditerranée.

Suite à l'accession de l'ASB Football 2018/2019, la ville a du réaliser des travaux au stade de la Méditerranée, afin que le club y dispute les matchs suivant les conditions imposées par la Fédération

Le Conseil adopte à l'unanimité

7 - Attribution d'une subvention exceptionnelle - Calendreta « Lo Garric »

Attribution d'une subvention exceptionnelle

Le Conseil adopte à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

8 - Adhésion à l'association des communes du canal des deux mers

Adhésion à l'association des communes du canal des deux mers

Le Conseil adopte à l'unanimité

9 - Adhésion au réseau mondial OMS et au réseau francophone des Villes Amies des Aînés - Désignation d'élus représentant la Ville.

Désignation d'élus représentant la Ville.

Le Conseil adopte à l'unanimité

10 - Convention pour la mise en place d'une vidéo-protection sur le site de la Médiathèque ANDRÉ MALRAUX à Béziers portant participation financière de l'agglo et convention d'occupation de son domaine public par la commune de Béziers

Mise en place d'une vidéo-protection sur le site de la Médiathèque André Malraux avec une participation financière de l'Agglomération Béziers Méditerranée d'un montant de 4481,25 € HT.

Le Conseil adopte à l'unanimité

11 - Entretien des concessions funéraires exceptionnelles

Participation financière de la ville à la restauration de sépultures remarquables situées dans le cimetière vieux et présentant un intérêt culturel et historique certain.

Le Conseil adopte à l'unanimité

12 - Bail Emphytéotique Administratif relatif à un monument funéraire du cimetière vieux

Bail emphytéotique administratif relatif à un monument connu sous le nom de "chapelle des francs maçons" situé au sein du cimetière vieux.

Le bail est consenti à l'association "La réunion des amis choisis" pour une durée de 99 ans et un loyer annuel d'un euro.

Le Conseil adopte à l'unanimité

13 - Convention de mécénat en nature - Fertilisation de la pelouse du stade de la Méditerranée

L'entreprise FRAYSSINET souhaite mettre en place un partenariat sous forme de convention de mécénat en nature avec la ville de Béziers pour la fertilisation de la pelouse du stade de la Méditerranée.

Le Conseil adopte à l'unanimité

14 - Stationnement sur voirie en Centre Ville - Modification de la redevance de stationnement en zone jaune

Le Conseil adopte à l'unanimité

COMMERCE, ARTISANAT ET TOURISME

15 - Location des meublés de tourisme - Mise en oeuvre de la procédure d'enregistrement

La mise en oeuvre de la procédure d'enregistrement permet de réguler l'activité de location des meublés de tourisme

Le Conseil adopte à l'unanimité

16 - Ouvertures dominicales des commerces de détail - Année 2019 - Proposition de dates

La loi MACRON permet jusqu'à 12 ouvertures dominicales des commerces de détail.

Votants : 49
Pour : 47
Contre : 0
Abstentions : 2

Le Conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

CULTURE

17 - Projet PASS'CULTURE

La Ville de Béziers rejoint l'expérimentation du Ministère de la Culture dans la phase test du projet "Pass'Culture qui a pour objet de faciliter l'accès à la culture pour les jeunes de 18 à 25 ans

Le Conseil adopte à l'unanimité

18 - Donation du fonds Abauzit

Donation

Le Conseil adopte à l'unanimité

19 - Fête du Vin Nouveau 2018

Convention Ville de Béziers / Association Antico Confrarie de Sant Andiu de la Galiniero.

La Commune souhaite apporter son soutien à la Confrérie Sant Andiù de la Galiniero dans le cadre de la Fête du Vin Nouveau 2018. Elle versera à l'association la somme de 2300 € pour l'organisation de la journée des Traditions qui se déroulera le dimanche 21 octobre.

Le Conseil adopte à l'unanimité

20 - Mise à disposition à titre gracieux de la salle Zinga Zanga à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale - Circonscription de Béziers

Pour la troisième année consécutive, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, présentera un nouveau spectacle avec le chœur des enfants des écoles de Béziers.

Le Conseil adopte à l'unanimité

21 - Mise à disposition à titre gracieux à Hérisson Production de la salle de loisirs Zinga Zanga pour le spectacle d'Arturo Brachetti "Solo"

Arturo Brachetti, maître international de l'illusion et du théâtre visuel. Il s'agit d'un spectacle exceptionnel, de renommée internationale.

Le Conseil adopte à l'unanimité

22 - Mise à disposition à titre gracieux du Théâtre des Franciscains à l'Association AEDE pour l'organisation d'une soirée humanitaire S.O.S MAALLOULA

L'association AEDE, pour son soutien à la ville de Maaloula, organise un concert le 16 novembre 2018 au Théâtre des Franciscains avec une billetterie.

Le Conseil adopte à l'unanimité

23 - Convention de partenariat Ville de Béziers/ Association OCB Musiqué.

Une convention de partenariat qui permettra à l'association OCB Musiqué d'organiser six concerts dans le cadre de la saison théâtrale 2018-2019.

En contrepartie, la ville de Béziers accordera à l'association la gratuité du théâtre municipal et vendra pour le compte de l'association, par le biais de la régie du Théâtre Municipal, les billets de ces spectacles.

Le Conseil adopte à l'unanimité

24 - Adoption d'une convention type pour la mise à disposition de la salle des abbés de Saint-Aphrodise. Mise à disposition à titre gracieux de la salle du Réfectoire des Abbés à l'association Fédération Biterroise d'Improvisation, pour des soirées d'improvisations.

Adoption d'une convention type pour la mise à disposition de la salle des abbés de Saint-Aphrodise. L'association FBI souhaite mettre en place une billetterie lors de ces représentations à la salle des abbés de Saint-Aphrodise.

Le Conseil adopte à l'unanimité

DOMAINE

25 - ZAC de MAZERAN - déclassement - désaffectation et cession d'une partie des CR 64 et 36 et de la parcelle DP n°107

Déclassement, désaffectation et cession de parcelles à la ZAC de Mazeran

Le Conseil adopte à l'unanimité

26 - Cession des parcelles section IO n° 53, 100 et 97 à la société CP 3M

Vente de parcelles à la société CP 3M

Le Conseil adopte à l'unanimité

27 - Acquisition de murs commerciaux 14 rue Française

Acquisition de murs commerciaux

Le Conseil adopte à l'unanimité

28 - Acquisition de la Maison Chappaz cadastrée section MT n°279.

Acquisition de la Maison Chappaz cadastrée section MZ n°279

Le Conseil adopte à l'unanimité

JURIDIQUE

29 - Commission d'indemnisation à l'amiable - Modification du calendrier de versement d'un dossier

Modification du calendrier de versement de l'indemnisation versé à la Boutique Alexandre

Le Conseil adopte à l'unanimité

30 - Convention d'occupation du domaine public - OPH Béziers méditerranée - Conteneurs allée Albert Mouton

Mise à disposition à titre gratuit du domaine public communal pour l'installation de conteneurs enterrés Allée Albert Mouton.

Le Conseil adopte à l'unanimité

PERSONNEL

31 - Mise à jour du tableau des emplois

Tableau des emplois

Votants : 49

Pour : 39

Contre : 10

Abstentions : 0

Le Conseil adopte à la majorité

32 - Tableau des emplois - Recrutement de Médecins territoriaux

Postes médecins territoriaux

Le Conseil adopte à l'unanimité

33 - Modalités de rétrocession des aides du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

FIPHFP

Le Conseil adopte à l'unanimité

SANTE

34 - Convention entre la Ville de Béziers et l'association Sports Passions

Dans le cadre du programme Vivons en Forme à Béziers (VIF) des actions sont organisées par le Service de Santé Publique de la ville de Béziers et ses partenaires, afin de prévenir l'obésité des enfants.

En 2018, la Ville a obtenu un financement de l'Agence Régionale de Santé Occitanie pour la mise en place d'actions, dont des ateliers collectifs d'activité physique adaptée à destination des enfants en surpoids ou obèses et de leurs familles, qui nécessitent l'intervention de professionnels spécialisés.

L'association Sports Passions partenaire de la Ville, et justifiant dans son personnel, la présence d'enseignants APA est par conséquent en capacité de mettre en œuvre ces actions de prise en charge sur le territoire communal. En contrepartie de ses interventions, la Ville de Béziers attribuera une subvention exceptionnelle de 9 000 euros correspondant à la part du financement de l'ARS, affectée à la mise en place d'ateliers collectifs d'activité physique adaptée.

Le Conseil adopte à l'unanimité

35 - Convention de partenariat Ville de Béziers - Réseau Biterrois de Prévention et de prise en charge de l'obésité de l'enfant - Comerbi - Croque Santé.

Dans le cadre du programme Vivons en Forme et afin de promouvoir les bienfaits de l'activité physique et de favoriser l'inclusion des enfants en surcharge pondérale dans les séances d'activité physique traditionnelle, un partenariat est mis en place entre le COMERBI et les ALSH de la Ville. Une convention sera signée afin de déterminer les engagements de chaque partenaire.

Le Conseil adopte à l'unanimité

SCOLAIRE

36 - Convention de mise à disposition de locaux auprès de l'association Paul Bouvier gestionnaire du Centre de Rééducation de l'Ouïe et de la Parole (CROP)

Mise à disposition d'un appartement dans un logement de fonction à l'association CROP, association portant aide et soutien aux enfants déficients auditifs afin de permettre leur scolarisation.

Mme FUCHS ne prend pas part au vote étant concernée professionnellement.

Le Conseil adopte à l'unanimité

37 - Avenant n°10 à la convention de délégation de service public avec la SAEM Occitane de Restauration (modification des paramètres de la formule de révision des prix et des indices INSEE)

Avenant n°10 à la convention de délégation de service public avec la SAEM Occitane de Restauration (modification de la formule de révision des prix et des indices INSEE)

Votants : 49

Pour : 47

Contre : 1

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : 1

Mme FREY ne prend pas part au vote étant concernée professionnellement.

Le Conseil adopte à la majorité

SOCIAL

38 - Convention de partenariat entre la Ville de Béziers et l'Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Montpellier

Le service des maisons de quartiers propose de renouveler la convention afin de mettre une salle de permanence de la maison de quartier Georges Brassens à la disposition de l'Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Montpellier, pour y organiser des permanences pour faciliter le règlement des conflits en matière civile (problèmes locatifs, voisinage, domestiques), tous les jeudis de 9h00 à 12h00 (sauf durant le mois d'août).

Le Conseil adopte à l'unanimité

39 - Convention de partenariat entre la Ville de Béziers et l'Association "Le lien associatif familles de France"

Le service des maisons de quartiers propose de mettre à disposition le mardi de 14h à 17h la salle de permanence et ponctuellement la salle polyvalente de la maison de quartier Georges Brassens, afin que l'association « Le lien Associatif familles de France » puisse proposer des permanences d'accueil, d'écoute et d'accompagnement à destination des habitants du quartier de l'Iranget / Grangette, et plus largement de la Ville de Béziers, rencontrant des difficultés administratives, sociales et diverses. Ponctuellement, l'association proposera des informations collectives répondant aux problématiques.

Le Conseil adopte à l'unanimité

40 - Convention de partenariat entre la Ville de Béziers et l'Association "Béziers Plaisir"

Le service des maisons de quartiers propose de mettre une salle polyvalente de la maison de quartier Georges Brassens, le lundi de 9h00 à 12h00 (hors vacances) à la disposition de l'association « Béziers Plaisir », afin qu'elle puisse y organiser des séances de gymnastique d'entretien pour les publics adultes et seniors, encadrées par un professionnel du sport et, ce, à tarif préférentiel.

Le Conseil adopte à l'unanimité

41 - Convention de partenariat entre la Ville de Béziers et l'Association des Usagers de l'Ensemble Social (A.U.E.S.)

Le service des maisons de quartiers propose de mettre une salle polyvalente de la maison de quartier Georges Brassens, le lundi (13h00-18h00), le mardi (9h00-12h00) et le vendredi (9h00-13h00) et hors vacances, à la disposition de l'association « Usagers de l'Ensemble Social (AUES) », afin qu'elle puisse y organiser des séances de gymnastique d'entretien pour les publics adultes et seniors.

Le Conseil adopte à l'unanimité

42 - Convention de partenariat entre la Ville de Béziers et l'Association "Point d'Appui"

L'association Point d'Appui, créée en 2006, a pour but de favoriser l'insertion sociale des enfants et des adultes en difficulté, par la mise en place d'activités spécifiques telles que l'accompagnement scolaire, l'alphabétisation du public adulte non francophone et l'aide à la rédaction ou à la compréhension de courriers administratifs (écrivain public). Ces activités s'inscrivent dans le réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP), le Contrat de Ville ainsi que dans le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS). De plus, elles répondent aux objectifs des projets sociaux portés par les maisons de quartier. Prenant en compte la complémentarité des objectifs de cette association avec ceux de la Ville de Béziers, cette convention permet d'assurer le bon déroulement de ce projet, dans un cadre de partenariat.

Le Conseil adopte à l'unanimité

43 - Convention de partenariat et de mise à disposition d'un chalet bois entre la Ville de Béziers et l'Association "Courte Echelle"

Le service des maisons de quartiers propose de mettre à disposition des locaux dans les maisons de quartier Martin Luther King et Vaclav Havel, en faveur de l'association « Courte Echelle ». Cette association bénéficiera, également, d'un chalet bois, situé dans le jardin du Faubourg. Ces mises à disposition permettront de favoriser l'accès à la culture de tous les enfants et de leurs familles, par la médiation du livre (chalet jardin du Faubourg), et d'apporter un soutien scolaire (maisons de quartier).

Le Conseil adopte à l'unanimité

44 - Convention de mise à disposition, entre la Ville de Béziers et l'Association "Autres Regards sur l'Environnement du Piémont Biterrois", d'un abri bois au jardin du Faubourg

Le service des maisons de quartier propose de mettre à disposition un abri en bois, situé dans le jardin du Faubourg, à l'association « Autres Regards sur l'Environnement du Piémont Biterrois » (AREpb).

Cette association propose un nouveau programme « la jardinière en chef » (jardin partagé cogéré avec les familles du Faubourg).

Mise à disposition d'un abri bois pour le stockage du matériel.

Le Conseil adopte à l'unanimité

45 - Convention de mise à disposition de matériel auprès de la crèche associative Arlequin

Afin d'assurer la continuité du service aux familles accueillies par l'association, la Ville met donc gratuitement à sa disposition pour la durée des travaux d'agrandissement de ses propres locaux à compter du 1er août 2018 et dans tous les cas au plus tard jusqu'au 31 décembre 2018 le matériel et les meubles référencés dans la liste annexée à la présente convention.

Le Conseil adopte à l'unanimité

46 - Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Béziers et la CAF de l'Hérault - Locaux de la Dullague

La CAF de l' Hérault est propriétaire de locaux situés avenue Pierre Verdier, locaux occupés par la crèche de la Dullague, établissement géré par le Service Enfance Parentalité de la Ville de Béziers.

La dernière convention de mise à disposition des locaux de la Dullague entre la Ville et la CAF était devenue obsolète, il est proposé de l'annuler et de la remplacer par la convention présentée en annexe.

Le Conseil adopte à l'unanimité

47 - Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Béziers et la CAF de l'Hérault

La CAF de l' Hérault est propriétaire de locaux situés 2, rue d'Auvergne, locaux occupés par la crèche collective de l'Orangerie et la crèche familiale, gérées par le Service Enfance Parentalité de la Ville de Béziers.

La crèche familiale poursuit son activité sur le site jusqu'au 30 juin 2019, date de son installation à St-jean d'Aureilhan dans le cadre du déménagement du Service Enfance Parentalité et de la création d'un pôle Petite Enfance.

La convention de mise à disposition des locaux du 31 mars 2014 devenant de fait obsolète, il a été convenu de l'annuler et de la remplacer par la convention annexée à la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

48 - Avenant à la Convention Ville - Association « Main dans la Main »

Le projet « A Petits Pas, A Grands Pas, A pas de Géants » est un projet partenarial, mené par l'équipe de la Maison de la Parentalité et la référente famille de la maison de quartier Vaclav Havel dans les locaux de la maison de quartier et à l'intérieur de l'école maternelle des Oiseaux.

Le projet associatif de l'association « Main dans la Main » est l'accompagnement à la parentalité et à l'autonomie.

Les objectifs de l'action et le projet de l'association se rejoignant, il a été décidé de confier à l'association l'animation des ateliers à destination des parents, à compter du 1er septembre 2018, suite à une réorganisation de la Maison de la Parentalité.

Le Conseil adopte à l'unanimité

SPORTS

49 - Conclusion d'un Bail Emphytéotique entre la Ville et l'ASB Gym pour un local de 400 m² à Saint Jean d'Aureilhan

Bail emphytéotique pour la mise en place d'un Centre des Arts Gymniques visant à permettre :

La pratique gymnique acrobatique de haut niveau

La formation professionnelle des gymnastes

La création de spectacles autour de l'ensemble des disciplines gymniques

Le Conseil adopte à l'unanimité

50 - Subvention de fonctionnement en faveur de l'Association "Les étoiles du Rail"

Subvention de fonctionnement de 365 euros

Le Conseil adopte à l'unanimité

51 - Mise à disposition gratuite de la salle Zinga Zinga pour le gala de boxe organisé par le Boxing Club Marcel CERDAN

Mise à disposition gratuite de Zinga Zinga pour le gala du 10 novembre 2018.

Le Conseil adopte à l'unanimité

TRAVAUX INFRASTRUCTURE

52 - Convention relative à la contribution financière communale pour la part pluviale sur les réseaux unitaires d'assainissement CABM/VILLE DE BEZIERS

Convention relative à la contribution financière communale pour la part pluviale sur les réseaux unitaires d'assainissement CABM/VILLE DE BEZIERS

Le Conseil adopte à l'unanimité

URBANISME

53 - ZAC DE LA COURONDELLE - Agrément à la cession de la parcelle n°16 de l'îlot E2 "Les Jardins de la Courondelle" - parcelle cadastrée DH n°64.

Cette délibération permet d'agréer la cession par VIATERRA de la parcelle n°16 de l'îlot E2 "les Jardins de la Courondelle" d'une superficie de 415 m2 à Monsieur Mathieu NOUXET.

Le Conseil adopte à l'unanimité

54 - Politique de la Ville - Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) - approbation de l'avenant N° 2 à la convention pluriannuelle

Approbation avenant N° 2, dit de clôture, à la convention pluriannuelle du PNRQAD

Le Conseil adopte à l'unanimité

55 - Politique de la Ville - Action Cœur de Ville - Approbation de la convention cadre avec l'État.

Approbation de la convention cadre avec l'État

Le Conseil adopte à l'unanimité

La séance est levée à 20H00

Le compte-rendu de la séance sera consultable au Secrétariat du Conseil Municipal.

Vu le Maire, le

